

BUREAU

Séance du 11 mai 2023

Délibération BU_20230511_005

Restructuration du CIS ECUEILLE : avenant n°1 au lot n°12 : plomberie, chauffage, ventilation

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-23-12 relatif à la restructuration du centre de secours d'ECUEILLE, lot n°12, plomberie, chauffage, ventilation, passé avec l'entreprise MOUROUX J.P. ;

Vu le projet d'avenant n°1, ci-annexé ;

Considérant la nécessité de faire procéder à l'installation d'un adoucisseur d'eau au regard de la très forte présence de calcaire ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n° 2022-23-12 relatif à la restructuration du centre de secours d'ECUEILLE, lot n°12, plomberie, chauffage, ventilation passé avec l'entreprise MOUROUX J.P., est approuvé et le président du conseil d'administration, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET